



Zimbabwe

L'insécurité alimentaire s'est aggravée sous l'effet de hausses importantes et subites des prix

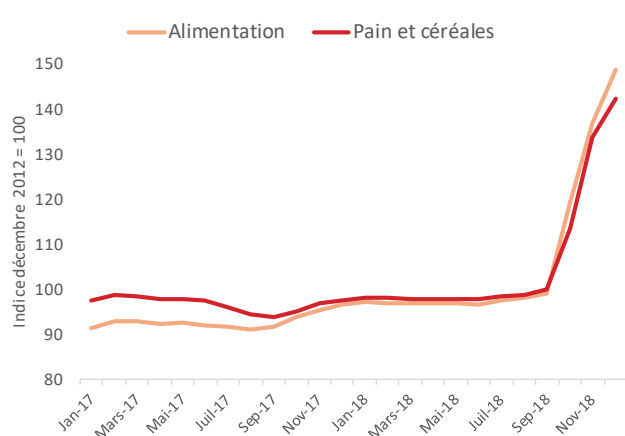
Faits saillants

- Les problèmes financiers que traverse le pays ont provoqué des hausses significatives des prix des denrées alimentaires depuis la fin de 2018, qui ont compromis l'accès à la nourriture.
- Les perspectives de contraction de la production de céréales en 2019 et la capacité d'importation limitée ont également soulevé des préoccupations quant à la situation de l'offre intérieure en 2019/20.

L'insécurité alimentaire s'est fortement détériorée ces derniers mois en raison de la flambée des prix des denrées de base depuis octobre 2018. Les fortes hausses ont été provoquées par les graves défis financiers auxquels le pays est confronté, principalement le déficit de devises étrangères et la considérable dévaluation des billets d'obligations du Zimbabwe sur le marché parallèle, qui ont fait grimper les coûts des importations. La hausse des prix a été exacerbée par l'introduction d'une taxe de

2 pour cent imposée sur les paiements électroniques¹, qui constituent l'essentiel des transactions partout dans le pays. Les hausses des prix, notamment des céréales, qui représentent la part la plus importante de l'apport calorique, ont restreint l'accès des ménages à la nourriture. En vue d'atténuer les pressions haussières sur les prix et d'améliorer l'offre, le gouvernement a levé à la fin de 2018 l'interdiction qui pesait sur les importations de produits de base depuis 2016 ([FPMA–Politiques alimentaires](#)).

Figure 1: Indice des prix des aliments
(janvier 2017-décembre 2018)



Source: ZIMSTAT.

En décembre 2018, le taux annuel d'inflation des produits alimentaires a atteint 54 pour cent, tandis que le taux général d'inflation a été estimé à 42 pour cent. L'indice de mesure des prix alimentaires est composé de plusieurs groupes, dont le pain et les céréales qui représentent plus d'un tiers de l'indice du fait de leur importance dans le régime alimentaire des populations locales. Parmi les différents produits céréaliers, les prix du riz ont doublé entre septembre et décembre 2018, tandis que ceux du pain et de la farine de blé ont enregistré de fortes hausses, tout comme les prix de la farine de maïs (la principale denrée de base), qui ont augmenté de 45 pour cent au cours de cette même période à Harare et étaient entre 20 pour cent et 40 pour cent plus élevés que l'année dernière dans l'ensemble du pays. Ces brusques augmentations ont fait grimper les prix du pain et du riz à leurs plus hauts niveaux depuis la dernière période d'hyperinflation qui a pris fin en 2008.

¹ Le taux d'imposition était auparavant de 0,05 USD par transaction.

Les hausses des prix ont des répercussions négatives sur l'accès à la nourriture, et la situation actuelle est aggravée par plusieurs facteurs. Tout d'abord la période, étant donné que ces hausses extrêmes des prix surviennent pendant la période de soudure, durant laquelle les ménages sont davantage tributaires de l'offre du marché pour satisfaire leurs besoins. Vu qu'une part importante du revenu des ménages est consacrée aux dépenses alimentaires (41 pour cent chez les ménages ruraux) et qu'il est peu probable que les revenus augmentent pour atténuer l'impact de la hausse des prix des aliments, le pouvoir d'achat des ménages devrait fortement reculer. Les récoltes céréalières de 2019, qui devraient améliorer les disponibilités des ménages pour leur propre consommation et par conséquent réduire leur dépendance à l'égard du marché, ne devraient pas démarrer avant le mois d'avril, soit légèrement plus tard que la normale, en raison de l'arrivée tardive de la saison des pluies.

En outre, les régimes sont principalement basés sur les céréales et le maïs en particulier. Compte tenu de la faible diversité du régime alimentaire, les dépenses alimentaires se concentrent principalement sur les produits à base de céréales, la hausse des prix devrait

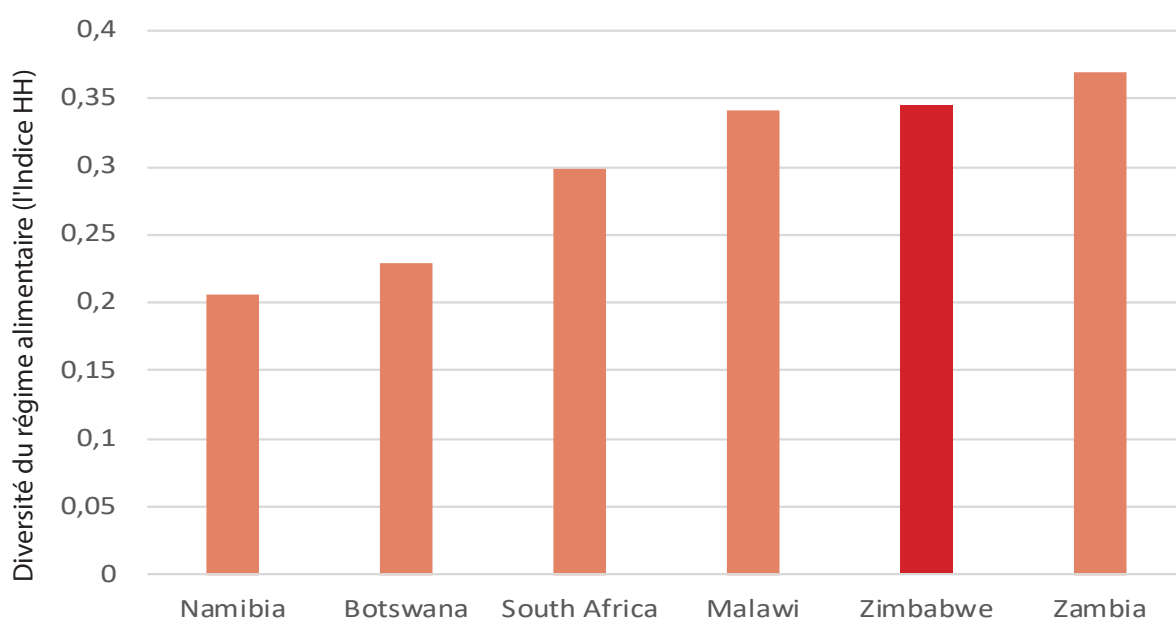
ainsi avoir des répercussions négatives considérables sur le bien-être des consommateurs disposant de faibles revenus. Comme illustré dans la figure 2, par rapport à ses pays voisins, le régime alimentaire des Zimbabwéen est l'un des plus dépendants à l'égard des céréales, accentuant ainsi la sensibilité du régime aux chocs des prix de ces produits alimentaires². En outre, les hausses des prix des produits céréaliers entravent la capacité des ménages à se tourner facilement vers des produits de remplacement et les empêchent ainsi d'adopter un mécanisme d'adaptation clé.

Troisièmement, les prix du carburant ont plus que doublé en janvier 2019 ([FPMA-Politiques alimentaires](#)) et ont ainsi fait grimper les coûts opérationnels et de distribution pour les meuniers et les détaillants. Des rapports ont déjà indiqué que les prix des céréales et des aliments en général avaient augmenté en conséquence.

La situation globalement favorable de l'offre, un facteur fondamental qui influe sur le niveau des prix, a permis d'atténuer quelque peu les hausses des prix du maïs (la principale denrée de base). Les disponibilités intérieures ont été jugées suffisantes pour couvrir les besoins nationaux en matière de consommation au cours de la

Figure 2: Teneur en céréales du régime alimentaire

(2011-2013)



Source: FAOSTAT.

² La diversité du régime alimentaire pour ce qui est de la consommation de denrées de base est mesurée en calculant le nombre de calories fournies par les céréales en pourcentage du total de la consommation alimentaire, à l'aide de l'indice de Herfindahl-Hirschman (HH). Plus la valeur de l'HH est proche de 1, moins le régime alimentaire est diversifié et plus il est dépendant des céréales. Cette approche est tirée de: *Managing Food Price Risks and Instability in an Environment of Market Liberalization*, Banque mondiale, 2005, sur la base de données de FAOSTAT (2011-2013).

campagne de commercialisation 2018/19 (avril/mars) compte tenu des récoltes supérieures à la moyenne rentrées en 2017 et 2018.

Néanmoins, la situation de l'offre et de la demande devrait être moins favorable au cours de la prochaine campagne de commercialisation 2019/20. Cela s'explique par des perspectives de production réduite en 2019, à cause de conditions de sécheresse et d'une conjoncture économique plus précaire qui a restreint l'accès aux intrants agricoles et provoqué un recul des semis. Les rapports font état d'importantes contractions des superficies consacrées aux céréales. L'augmentation des prix des céréales suscite généralement des réactions positives du côté de la production, cependant l'augmentation des coûts des intrants agricoles et l'absence générale de liquidité ont plus que compensé l'incidence positive de la hausse des prix.

Le resserrement prévu de l'offre nationale en 2019/20 devrait se traduire par une augmentation des besoins d'importation et une réduction des stocks pour combler les déficits de l'offre, qui devraient réduire la capacité du pays à amortir les chocs futurs de l'offre. Bien que cela ne soit pas une situation inhabituelle pour le pays, qui importe en moyenne environ 500 000 tonnes de maïs par an (2013-2017) pour satisfaire ses besoins de consommation (environ 1,6 million de tonnes), les

récentes difficultés financières ont nui à la capacité d'importation du pays, dans un contexte de réserves de devises réduites. Comme l'illustre la figure 4, bien qu'elle ait fléchi en 2017, la valeur des importations de céréales en pourcentage des réserves de devises a augmenté ces dernières années, en grande partie du fait de la diminution des réserves de devises³. Compte tenu des indications de pénurie croissante de devises étrangères, la capacité intérieure d'importation devrait s'affaiblir davantage encore, ce qui laisse présager des difficultés pour accéder aux disponibilités extérieures. En outre, les prévisions défavorables concernant la production de céréales en 2019, mais également la hausse des prix en Afrique du Sud et en Zambie, les deux principaux pays exportateurs dans la région, laissent présager une réduction des disponibilités sur le marché régional, et donc un accès encore plus restreint pour le Zimbabwe.

La situation actuelle a compromis la sécurité alimentaire, et dans un contexte d'économie peu performante qui limite les possibilités de création de revenus, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire devrait augmenter en 2019/20. Il est ainsi essentiel de continuer à surveiller les prix des denrées alimentaires et à évaluer en profondeur les perspectives de production agricole en 2019 afin de contribuer à éclairer les interventions nécessaires.

Figure 3: Offre et demande de maïs
(2013/14-2019/20)

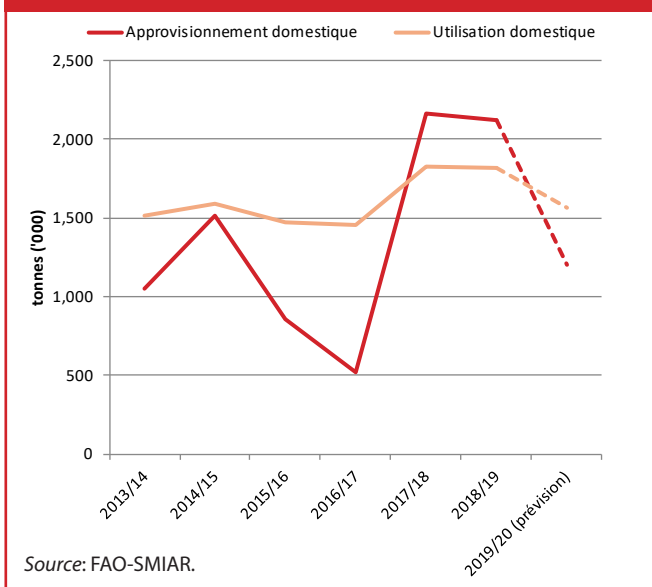
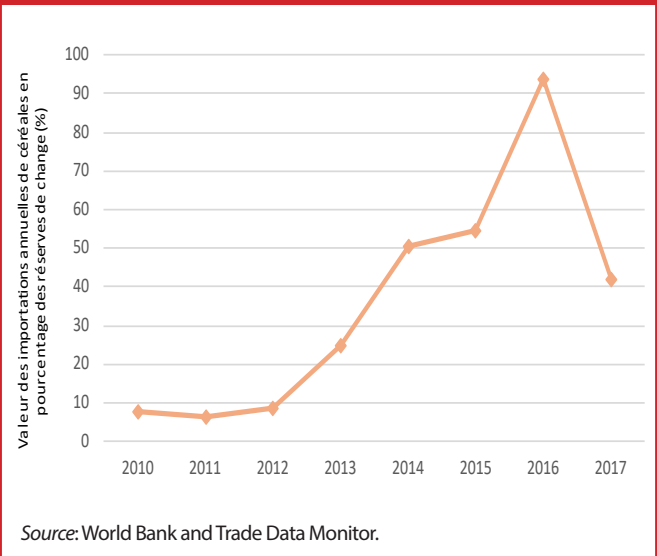


Figure 4: Valeur des importations céréalières annuelles en pourcentage des réserves de devises internationales



³ Cette méthode évalue les vulnérabilités potentielles liées à la capacité d'un pays à accéder à l'offre mondiale, en mesurant la valeur des importations de céréales (denrées primaires) en pourcentage des réserves de devises étrangères. Cette approche est tirée du rapport: *Managing Food Price Risks and Instability in an Environment of Market Liberalization*, Banque mondiale, 2005.

La présente alerte spéciale a été établie sous la responsabilité du Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO, à partir d'informations officielles et officieuses. Les renseignements figurant dans la présente alerte ne doivent pas être considérés comme représentant l'exposé du point de vue du gouvernement intéressé. Ces Alertes sont de courts rapports qui décrivent une situation alarmante en matière de sécurité alimentaire qui se dessine dans un pays ou une sous-région. Elles alertent également la communauté internationale sur les mesures à prendre. Les Alertes sont disponibles en anglais, en français ou en espagnol selon le pays/la région. La situation pouvant évoluer rapidement, prière de s'adresser aux soussignés pour un complément d'informations le cas échéant.

Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser à:
Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR)
Division du commerce et des marchés (EST)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Courriel: GIEWS1@fao.org

Veillez noter que la présente alerte spéciale peut être obtenu sur l'Internet dans le site Web de la FAO aux adresses URL ci-après: www.fao.org/home/fr/ et www.fao.org/giews/french/index.htm.

La **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**, a mis en place des listes d'envoi pour diffuser ses rapports.

Pour vous abonner, il vous suffit d'envoyer un courrier électronique au serveur de la FAO à l'adresse: smiaralertes-l@listserve.fao.org. Laissez la ligne "sujet" en blanc et envoyez le message suivant dans le corps du message:

subscribe SMIARAlertes-L

Pour vous désabonner des listes, laissez la ligne "sujet" en blanc et envoyez le message suivant dans le corps du message:

unsubscribe SMIARAlertes-L

The Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo)